


Oignon de printemps

Culture rattachée à la culture de référence Poireau

Liste non exhaustive, consulter le site <https://ephy.anses.fr/> pour avoir la liste des autres produits homologués ou contacter le conseiller maraîchage.

LMR : consulter le site http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm

DESHERBAGE

Spécialité commerciale (SC)	Substance Active (famille)	Dose SC / Ha	DAR	Observations	AB	Délai de rentrée	ZNT Aqua	ZNT Arthro	ZNT Plantes	Société	Phrases de risques
CENT 7	Isoxaben (benzamidés)	2 l / ha	 90 jours	<p>Cible : Dicotylédones, intéressant contre séneçon Pénétration : Racinaire, anti-germinatif. Stade des mauvaises herbes : pré-levée des adventices. Nombre de traitements maxi : 1 avec 1 application tous les 2 ans maximum. Stade d'application sur la culture : entre les stades BBCH 12 et 14 (2° et 4° feuille > 3 cm). Attention aux cultures suivantes dans la rotation.</p>		6 h plein champ 8 h sous serre	5 m		5 m	DOW AGROS SCIENCES	H400 H410
PROWL 400	Pendiméthaline (toluidines)	0,8 à 1 l / ha sur sols légers 1 à 1,5 l / ha sur sols plus lourds	-	<p>Cible : Anti-dicotylédones et anti-graminées annuelles. Pénétration : Racinaire, anti-germinatif. Stade des mauvaises herbes : entre la germination et la levée. Nombre de traitement maximum : 1 Prowl 400 s'utilise en post-semis ou en post-plantation de bulbilles, au plus tard dans les 48 H. Le produit étant sélectif par sa position, ne pas appliquer sur des semis trop superficiels et/ou mal recouverts : les graines doivent être suffisamment enterrées. Eviter également de traiter si des précipitations importantes sont à craindre. Application recommandée sur sol frais, légèrement humide afin d'obtenir un positionnement homogène du produit pour une activité maximale. Si irrigation, privilégier les apports en eau avant semis. Moduler la dose en fonction du type de sol. Ne pas utiliser sur sols calcaires (avec plus de 50% de CaCO3) ou légers (moins de 10% d'argile) et/ou avec un taux de matière organique inférieur à 1% Ne pas appliquer en culture sous serre ou abri plastique.</p>		6 H en plein champ	20 m		5 m	BASF	H400 H410

Méthodes alternatives : paillage plastique, binage mécanique.

FONGICIDE

Spécialité commerciale (SC)	Substance Active (famille)	Dose SC / Ha	DAR	Observations	AB	Délai de rentrée	ZNT Aqua	ZNT Arthro	ZNT Plantes	Société	Phrases de risques
Mildiou											
ORTIVA	Azoxystrobine (strobilurines)	1 l / ha	21 jours	Pénétration : translaminaire Action : Préventif strict (empêche le développement du champignon) Nombre de traitement maximum : 2 applications maximum		6h plein champ 8h sous abri	5 m			SYNGENTA	H400 H410
	Cuivre			Contactez votre technicien							
Pourriture grise, Sclérotiniose											
SWITCH	Cyprodinil (Anilinopyrimidines) + Fludioxonil (Phénylpyroles)	1 kg / ha	14 jours	Nombre de traitement maximum : 3. Contre Sclerotinia, limitation à 2 applications maximum/an sur la culture, en raison d'un risque de résistance.		48 H	5 m dont DVP = 5 m	5 m		SYNGENTA	H317 H400 H410

INSECTICIDE

Spécialité commerciale (SC)	Substance Active (famille)	Dose SC / Ha	DAR	Observations	AB	Délai de rentrée	ZNT Aqua	ZNT Arthro	ZNT Plantes	Société	Phrases de risques
Thrips											
SUCCESS 4	Spinosad (spinosoïdes)	0,2 l / ha	7 jours	Pénétration : translaminaire Action : Larvicide efficace également sur certains adultes (dont thrips) Nombre de traitement maximum : 2 / an sur la culture Intervalle entre les applications : 9 jours.	oui	6h plein champ 8h sous abri	20 m			DOW AGROSCIENCES	H410
DECIS EXPERT	Deltaméthrine (pyréthrinoïdes de synthèse)	0,125 l / ha	7 jours	Nombre de traitement maximum : 3		24 H	20 m			BAYER	H302 H304 H318 H332 H335 H336 H410
VERTIMEC PRO	Abamectine (Avermectines)	0,5 l / ha	7 jours	Nombre de traitement maximum : 3 / an		6h plein champ 8h sous abri	5 m	5 m		SYNGENTA	H302+H332 H373 H410
ESSEN'CIEL	Huile essentielle d'orange douce	6,4 l / ha	1 jour	Nombre de traitement maximum : 6 Stade d'application : entre BBCH 12 et 49	oui	24H	5 m	5 m		VIVAGRO	H319 H332 H411
Chenilles phytophages											
KARATE ZEON	Lambda-cyhalothrine (pyréthrinoïdes de synthèse)	0,075 l / ha	7 jours	Nombre de traitements maximum : 2 / an		48 H	50 m	20 m		SYNGENTA	H302 H317 H332 H400 H410

DECIS EXPERT	Deltaméthrine (pyréthrinoïdes de synthèse)	0,075 l / ha	7 jours	Nombre de traitement maximum : 3		24 H	20 m		BAYER	H302 H304 H318 H332 H335 H336 H410
DIPEL DF DELFIN	Bacillus Thuringiensis var. kurstaki, ABTS-351	1 kg / ha	3 jours	Nombre de traitements maximum : 8 pour DIPEL DF et 6 pour DELFIN	oui	8h sous abri	5 m		PHILAGRO CERTIS	
XENTARI	Bacillus thuringiensis subsp. aizawai	1 kg / ha	3 jours	Nombre de traitements maximum : 5. Max 3 applications par génération. Uniquement autorisé en plein champ	oui	8h sous abri	5 m		PHILAGRO	

Méthodes alternatives : filet anti-insectes

ZNT aqua = Zone Non Traitée aquatique
ZNT arbor. = Zone Non Traitée arthropodes non cible
DVP = Dispositif Végétalisé Permanent

DAR = Délai Avant Récolte
SC = Spécialité Commerciale
AB = Produit autorisé en Agriculture Biologique

H302 : Nocif en cas d'ingestion
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H318 : Provoque des lésions oculaires graves
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
H332 : Nocif par inhalation
H335 : Peut irriter les voies respiratoires
H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H302+H332 : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

Avant toute utilisation d'un produit phytosanitaire, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, stades d'application, conditions et précautions d'emploi.

Se référer à l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants.

La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IF01762

L'exactitude des informations de cette fiche a été vérifiée avec soin. Cependant, en aucun cas les rédacteurs ne pourront être tenus pour responsables d'une erreur ainsi que des conséquences qui pourraient en résulter.

Avril 2018 - V1